



de route, l'examen de l'impact de la taxe bancaire, du *ringfencing* et d'un éventuel Brexit sur la compétitivité des banques outre-Manche.

En attendant les résultats de cette étude à l'automne, les rapports économiques actuels pointent tous dans la même direction : l'avenir de la libre circulation des services, et tout particulièrement celle des services financiers, reste plus qu'incertain dans l'hypothèse d'un Brexit. « *A la différence des biens, le marché unique dans les services est loin d'être finalisé, rappelle HSBC dans une note. En quittant l'Union européenne, le Royaume-Uni abandonnerait de fait la possibilité d'aider à la finalisation de cette initiative.* » Un coup dur pour le pays dont les exportations de services financiers à destination de l'Union européenne dépassaient en 2013 les 19 milliards de livres, ou 1,1 % du PIB... L'adhésion à l'UE permet à l'heure actuelle aux institutions financières au Royaume-Uni de détenir un passeport leur permettant d'opérer au travers du marché unique. En l'absence de ce passeport, les régulateurs britanniques devront alors prouver que les sociétés basées au Royaume-Uni respectent l'ensemble des réglementations de l'UE avant la reprise de toute activité. L'hypothèse aurait aussi de quoi perturber très sérieusement l'activité des chambres de compensation : « *Les institutions sises dans la zone euro pourraient prendre le prétexte d'un Brexit pour essayer de ramener une part plus importante du trading libellé en euros à l'intérieur de la zone euro, ce qui aurait pour effet de retirer des activités de la City* », poursuit HSBC. Une probabilité d'autant plus fâcheuse que la Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre étaient finalement parvenues à un accord, fin mars, permettant à des chambres de compensation britanniques de traiter des actifs libellés en euros. Une manière de clore le long chapitre juridique qui avait vu le Royaume-Uni porter devant la cour de justice européenne cet épineux dossier et obtenir in fine une décision favorable.

L'absence du Royaume-Uni à la table des négociations en cas de Brexit supposerait aussi que l'Union

RENCONTRE AVEC...

Vivien Pertusot, responsable du bureau de l'IFRI (Institut français des relations internationales) à Bruxelles



« Une question dépassant largement les frontières britanniques »

Quelles concessions complémentaires sur la City le Royaume-Uni pourrait-il demander à l'Union européenne (UE) dans le cadre des négociations envisagées par le Premier ministre David Cameron ?

Les Britanniques pourraient demander la conservation de l'intégrité du marché intérieur indépendamment du niveau d'intégration des Etats membres, notamment au sein de la zone euro. Cette initiative leur permettrait de conserver un poids dans les négociations en évitant que le club des 19 pays de la zone euro s'unisse et impose ses vues sur l'ensemble des membres de l'UE et les initiatives à venir. Cette volonté ne peut prendre forme que dans le cadre d'une réouverture des traités européens. Or, à l'heure actuelle, les Etats membres n'éprouvent aucun enthousiasme à l'idée de procéder à cette réouverture.

Comment définiriez-vous ses chances de succès ?

Depuis l'annonce de la tenue d'un référendum en janvier 2013, le Premier ministre David Cameron a joué un rôle d'équilibriste. Au Royaume-Uni, l'homme politique a utilisé une rhétorique de victoire, nécessaire pour satisfaire à la fois la frange eurosceptique de son propre parti et un électorat traditionnellement peu enclin à l'europhilie. Pour le parti conservateur, la crainte est grande

de se retrouver dans une situation semblable à celle de 1992 où le parti était très divisé sur la question européenne. Face à ses collègues européens, le Premier ministre a en revanche puisé dans un discours plus collectif en essayant de chercher des enjeux qui servent les intérêts de l'ensemble des Etats membres. Il y a aujourd'hui une vraie urgence à clarifier ce discours. D'autant que l'UE perçoit désormais le référendum comme une question dépassant largement les frontières britanniques.

Selon vous, comment va s'articuler le calendrier des négociations ?

Les vraies négociations entre l'Angleterre et ses partenaires européens ne devraient pas démarrer avant la tenue du prochain Conseil européen prévu fin juin. La date d'organisation du référendum est aussi un véritable casse-tête : 2017 est une année particulièrement difficile car elle marque à la fois la tenue d'élections politiques en France et en Allemagne. Le Royaume-Uni assurera la présidence du conseil cette année-là. Un référendum en 2016 présenterait plus d'opportunités : la popularité du parti conservateur serait encore très présente et l'opposition n'aurait probablement pas le temps d'articuler une campagne. Mais cette date est aussi très rapprochée et laisse penser qu'aucune renégociation de fond ne sera possible en un temps aussi limité.

des marchés de capitaux (UMC) se construisent sans elle. Or, comme le rappelle Nicky Edwards, responsable des politiques au sein de the CityUK, « *le Royaume-Uni a toujours été un grand supporter de ce pilier dont le principe a été énoncé dans le Traité de Rome* ».

De leur côté, les gestions se préparent à tous les scénarios, un Brexit pourrait leur faire perdre la capacité d'offrir des produits Ucits. Si certaines mettent en place des groupes de travail, l'humeur générale n'est pas à la précipitation : « *Nous allons attendre les modalités du référendum et l'issue*

de toute négociation à venir sur le rôle du Royaume-Uni dans l'Europe, explique Richard Metcalf, directeur des affaires réglementaires au sein de l'IMA, l'association des gérants outre-Manche. *Tout scénario pour parer à un éventuel Brexit est encore prématuré mais si cela s'avère nécessaire, nous examinerons tous les moyens de venir en aide à nos membres.* » La finance britannique aurait sans doute préféré se passer de ce référendum. Mais face à ce qui s'annonce comme une longue période d'incertitude, la City parvient néanmoins à garder la tête froide.